

ORGANISATION D'UN INTERCLUBS CAHIER DES CHARGES

- Un interclubs FSGT inscrit au calendrier se verra « qualificatif » pour le championnat régional poussins/poussines, benjamins et benjamines. Quel que soit son classement, le judoka qui aura participé à trois compétitions sera sélectionné pour les championnats régionaux.

Deux parutions de calendriers : mi-octobre et mi-janvier

L'organisation d'un interclubs est à la charge et sous la responsabilité du club. L'organisateur de la compétition s'engage à respecter strictement les règles administratives et le code sportif du judo FSGT.

En tant qu'organisateur d'une rencontre sportive, les groupements sportifs sont tenus à une obligation générale de sécurité dont le non-respect peut entraîner l'engagement de leur responsabilité juridique.

L'obligation de sécurité qui incombe à un organisateur d'une rencontre sportive, vis-à-vis du public et des participants, est générale. Sans que cela ne soit exhaustif, cette obligation implique pour ce dernier la fourniture d'installations et équipements en bon état et adaptés, l'emploi d'un encadrement qualifié, et un strict respect des diverses réglementations en matière de sécurité.

CANDIDATURE

- Remplir le document : demande d'interclubs
- S'acquitter d'une participation financière de 20€
- Un club ne pourra s'inscrire au calendrier pour les sélections poussin(e)s et benjamin(e)s qu'une seule fois dans la saison. Pour une deuxième manifestation,

il ne pourra pas s'engager dans les mêmes conditions mais il sera inscrit sur le calendrier.

- Une seule manifestation sera inscrite sur le calendrier par week-end dans la même partie de la région

INVITATION AUX INTERCLUBS

- Elle est établie par le club et envoyée en même temps que la demande d'interclubs au comité qui apposera le logo FSGT et l'enverra à tous les clubs de judo FSGT de la région. Veuillez noter précisément l'adresse pour les utilisateurs de GPS.
- Nous vous demandons d'étaler dans le temps les horaires de pesée afin d'éviter trop d'attente.

INSTALLATIONS

- Une table centrale (pour minimum 4 personnes) réservée à l'organisation de la compétition.
- Par surface de compétition
 - Une table avec 3 chaises pour les commissaires sportifs et 4 chaises pour les arbitres et jeunes arbitres
 - Le matériel de compétition : tableau de marque, chronomètres, signal sonore.
- Sonorisation avec micros.
- Des locaux pour la pesée.
 - Ils doivent être invisibles du public et non accessibles à celui-ci. L'accès est interdit aux hommes pendant la pesée féminine, et interdit aux femmes pendant la pesée masculine (même aux parents).
 - Portables interdits dans les locaux
 - Balances.
- Garnir vos tables avec des bandeaux FSGT ou mettre des calicots FSGT. A réclamer au comité.
- Emprunt possible du matériel de la commission : tableaux et balances, 5€ par élément. Il est aussi possible d'emprunter des tatamis. Se rapprocher du comité pour les cahiers des charges, la signature du ou des contrats de prêt et le dépôt de ou des chèques de caution.

ORGANISATION DE LA COMPETITION

- L'organisation des interclubs est à la charge et sous la responsabilité du club. La commission convoquera un responsable de la commission
 - Pour veiller au bon déroulement de la compétition et au respect des règles FSGT.

- Pour assurer le suivi des feuilles de compétition et la collecte des feuilles de pesée afin de pointer les participants pour les challenges et la qualification pour les championnats régionaux.

- le club est tenu de prévoir 2 arbitres ou commissaires ayant participé à la formation ou une participation financière de 10€ pour le remplacement.

Des stages d'arbitres et de commissaires sportifs sont proposés

- L'organisateur est tenu d'assurer le bon déroulement de la compétition, de veiller au maintien de l'ordre afin que seul, un responsable de compétition par club, ait accès derrière les tables. Attention, la personne désignée par le club pour le suivi de ses judokas doit être licenciée pour avoir le bracelet.
- Pour l'animation minikims, il est demandé de respecter les consignes fixées par la commission.

COMMISSAIRES SPORTIFS - ARBITRES

- Les tables doivent être suffisamment isolées des spectateurs. L'organisateur doit faire en sorte qu'aucune personne non habilitée ne puisse perturber le travail des commissaires et arbitres.
- Une salle de détente ou un coin (hors de la vue du public) avec café, thé, soda et eau à volonté doit être mis à la disposition des officiels ainsi que biscuits et viennoiseries. Si la compétition est longue, prévoir un ticket sandwich.
Si la compétition s'étend sur la journée, le club est tenu d'assurer la restauration des officiels, il doit pour cela s'adresser au responsable de la compétition.
- ATTENTION ! l'arbitrage FSGT avec les règles récentes doit être appliqué.

SERVICE MEDICAL

Un service médical doit être présent pendant toute la durée de la compétition.

CONTROLE DES LIVRETS ET PESEE

- Un judoka qui participe à la compétition doit être inscrit par son enseignant, en aucun cas, les dirigeants du club ne peuvent en prendre la responsabilité, il est le seul à pouvoir juger si le sportif a les compétences pour participer à la rencontre sportive, il engage sa responsabilité.
- Les organisateurs des compétitions interclubs ont l'obligation de vérifier au moment des opérations de pesée que tous les participants à la compétition sont présentés par leur enseignant (feuille d'inscription individuelle signée, pas de photocopie ou de tampon) et qu'ils sont titulaires :
 - du livret du judoka FSGT
 - de la licence de la saison en cours

- du timbre judo
- Pour l'animation minikims, contrôle de licence et du timbre judo
- Le club organisateur et ses dirigeants engagent leur responsabilité civile, voire pénale, s'ils n'exigent pas la présentation de ces documents.
- En cas d'accident de santé d'un participant dont la cause serait liée à la pratique de la compétition, le club organisateur et ses dirigeants pourraient se voir reprocher devant les tribunaux, une grave faute de négligence.

ACCES AU COMPLEXE SPORTIF

Il serait intéressant que l'itinéraire soit fléché. Des flèches FSGT sont à votre disposition au comité.

Bon courage à tous les organisateurs et merci de recevoir une manifestation FSGT.

Je soussigné(e),
Président(e) du club
qui organise un interclubs le
déclare avoir pris connaissance de la charte de l'organisation d'une
compétition.

La commission de judo et le comité du Nord de la FSGT dégagent toute
responsabilité si les points de cette charte ne sont pas respectés.

Fait à le

Signature

☞ A renvoyer au comité, avec un chèque de 20€, pour être inscrit sur
le calendrier.

☞ Attention ! L'organisateur de la compétition s'engage à respecter
strictement les règles administratives et le code sportif du judo FSGT
sous peine de ne plus être qualificatif pour le championnat régional et
de ne plus être inscrit sur le calendrier.

FEDERATION SPORTIVE ET GYMNIQUE DU TRAVAIL
20 AVENUE SAINT-ROCH - B.P. 10117 – 59302 VALENCIENNES CEDEX
TEL : 03 27 47 96 55 – FAX : 03 27 47 35 88 – E.mail : fsgt59@wanadoo.fr - Internet : fsgtnord.org